



Mairie Saint Jean Lasseille
COURRIER REÇU LE

07 OCT. 2019



CONVENTION DE PARTENARIAT
ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG OCCITANIE
COMMUNE DE SAINT-JEAN-LASSEILLE

Entre :

L'Établissement français du sang Occitanie, représenté par son Directeur, Monsieur Francis ROUBINET, sis Avenue de Grande-Bretagne - BP 3210 - 31027 Toulouse cedex 3,

Ci-après dénommé «**l'EFS OCPM**»

Et :

La Commune de Saint-Jean-Lasseille, représentée par son Maire, Philippe XANCHO, sise 30 Avenue de la Mairie, 66300 Saint-Jean-Lasseille;

Ci-après dénommée «**la Commune de Saint-Jean-Lasseille**»

Collectivement ou non désignés ci-après par « Parties »

PRÉAMBULE

Dans un contexte d'augmentation des besoins en transfusions, la Commune de Saint-Jean-Lasseille devient « Partenaire du don du sang ».

Par cette convention, il s'engage dès le 16/09/2019 à soutenir l'EFS OCPM dans sa mission de collecte des dons de sang sur la Commune de Saint-Jean-Lasseille.

Les deux Parties mettront en œuvre tous les moyens décrits dans cette convention pour encourager les personnels à donner.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

OBJET

La présente convention a pour objet de définir les objectifs généraux et conditions de collaboration entre les Parties.

Cette convention décrit les engagements réciproques des Parties dans le cadre d'actions de promotion du don de sang, de recrutement, de fidélisation des donneurs de sang bénévoles et de mise en œuvre d'actions et de projets estimés nécessaires pour satisfaire aux objectifs d'autosuffisance.

ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DES PARTIES

Engagements de la Commune de Saint-Jean-Lasseille:

Afin de sensibiliser et d'inciter la population Lasseillaise à participer aux collectes organisées sur son territoire, la Commune de Saint-Jean-Lasseille s'engage à accompagner l'EFS Occitanie selon les modalités suivantes :

Pour la promotion des collectes mobiles de sang, la Commune de Saint-Jean-Lasseille autorise :

1. La mise en place d'une signalétique mobile (flèches, Kakemono, chevalets, banderoles...) le jour même de la collecte et à proximité de la salle. Celle-ci sera enlevée à la fin de l'évènement.
2. La pose de panneaux temporaires en aquilux (150*60cm) et de banderoles sur les principaux axes d'entrée de ville une semaine en amont de la collecte. Ces derniers seront enlevés dès la fin de l'évènement.
3. La mise en place d'opération de street marketing (distribution de flyers, animations de rue...) par l'EFS pour promouvoir les collectes mobiles.

La mise en place du matériel de communication sur le domaine public devra se faire dans le respect de la circulation et de la visibilité de tous : conducteurs, cyclistes, piétons, etc. La Commune de Saint-Jean-Lasseille se dégage de toute responsabilité concernant cette pose.

Pour l'organisation et la promotion des collectes mobiles de sang, la Commune de Saint-Jean-Lasseille s'engage à :

1. Mettre à disposition de manière gracieuse la salle Marcel Cazeilles sise 4, Place de la République à Saint-Jean-Lasseille. En outre, cette salle devra répondre aux normes de sécurité, être conforme aux règles d'hygiène, être équipée de mobilier adapté et faire l'objet d'une validation de la part de l'EFS.

2. Dégager une plage horaire à chaque personnel afin qu'il puisse participer aux collectes.
3. Communiquer le calendrier des collectes sur l'ensemble des supports cités : bulletins municipaux, site internet, réseaux sociaux, panneaux lumineux...
4. Mettre à disposition gracieusement des espaces d'affichage (type panneaux Decaux), sous réserve de disponibilités. Le nombre d'espaces accordés et les périodes devront être précisés en chaque fin d'année pour l'année suivante.
5. Mettre à disposition un espace de promotion dans les événements locaux organisés par la ville : forum des associations, foires, fêtes, marchés, manifestations sportives, culturelles, de solidarité...
6. Mettre à disposition des supports d'information sur le don de sang (fournis par l'EFS) sur les lieux d'accueil de la Mairie.
7. Créer un espace dédié sur le site Internet de la Commune présentant le don du sang et le site fixe.
8. Mettre en place la signalétique (banderoles, flèches,...) et les supports de communication fournis par l'EFS, nécessaire pour informer la population des collectes.

Engagements de l'EFS - OCPM :

1. Fournir le planning prévisionnel des collectes à l'année ainsi que les statistiques de don sur la commune pour suivre l'évolution et éventuellement adapter l'offre de collecte en fonction des potentiels de donneurs.
2. Fournir les supports de communication et outils de promotion dédiés (articles, dépliants, affiches, supports numériques...) nécessaires aux campagnes de diffusion par la ville (Mairie, MJC...).
3. Apposer le logo de la Commune de Saint-Jean-Lasseille sur les affiches des collectes.
4. Fournir à la Mairie les résultats chiffrés de chaque collecte organisée à Saint-Jean-Lasseille.
5. Permettre à la Mairie de diffuser sur les tables d'accueil de collectes des informations concernant la vie de la commune.

DURÉE ET RECONDUCTION

La présente convention est établie pour une durée d'un an dès la date de signature. Elle sera ensuite reconduite tacitement par périodes de douze mois.

Chacune des Parties peut y mettre un terme à tout moment, sans indemnité, par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'autre Partie, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois.

MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant signé par les Parties.

LITIGES ET RÉSILIATION

En cas de difficulté sur l'exécution ou l'interprétation de la présente convention, les Parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

Au cas où les Parties ne parviendraient pas à résoudre leur différend à l'amiable, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif compétent.

Fait en deux (2) exemplaires originaux,

Pour la Commune de
Saint-Jean-Lasseille,



Monsieur le Maire,
Philippe XANCHO

A Saint-Jean-Lasseille,
le 24/09/2019

Pour l'Etablissement Français
du Sang Occitanie,


Pyrénées Méditerranée
Docteur Francis ROUBINET
Monsieur Francis ROUBINET,
Directeur Général
Directeur EFS Occitanie

A Toulouse, le 30/9 /2019

Mairie Saint Jean Lasseille
COURRIER REÇU LE
07 OCT. 2019